

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 17

présents : 13

votants : 15

l'An deux mille vingt-quatre
le 12 novembre 2024 à 18 heures,
le Conseil municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 05 novembre 2024

PRESENTS : M. CHAULET – Mme GUYONNAUD – M. BELIN – Mme FERRAT – M. GILLES – Mme BOFILL – M. FURESTIER – M. RAYBAUD – M. IPSILANTI – Mme LE HE – Mme ESNEE – M. LAZARD – M. GEVAUDAN

Absents : Mme CLAVAGUERA - Mme OLIVIERI

Procurations : M. EL ATTAR à M. BELIN – Mme BRUGNON à Mme GUYONNAUD

Délibération n°2024 - 101

OBJET : Vœu à la Région Occitanie pour obtenir une liaison de bus de qualité entre Barjac et Nîmes via Uzès

M. le Maire rappelle que la commune de Barjac est desservie par la ligne E15 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes entre Avignon et Aubenas, une ligne historique qui permet, à faible coût, d'accéder à la ville d'Avignon, une ville culturelle, commerciale et attractive par ailleurs desservie par une ligne TGV.

En revanche, aucune ligne de transport en commun ne permet de desserte jusqu'à Nîmes, la capitale gardoise.

Il serait pourtant bénéfique d'assurer une liaison jusqu'à Nîmes, via Méjannes-le-Clap, Lussan, Vallérargues et Uzès. Cette ligne existait dans le passé. Aujourd'hui, le bassin de vie de Barjac constitue un désert de transports en commun.

M. Jean IPSILANTI, conseiller délégué, indique que la création de cette liaison pourrait s'articuler et être coordonnée avec la révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays des Cévennes.

Considérant les mauvaises conditions de transports en commun dans le bassin de vie de Barjac et le manque d'alternatives à la voiture individuelle pour se rendre à Nîmes,
Considérant la nécessité de favoriser les alternatives à la voiture individuelle,
Considérant le rôle de la Région Occitanie comme chef de file de la mobilité, compétence qu'elle exerce notamment via le service public des transports « liO »,
Considérant l'intérêt interdépartemental et régional que représenterait une liaison de Barjac à Nîmes,
Considérant la procédure de révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays des Cévennes,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AFFIRME la nécessité de développer une offre de transports collectifs de qualité dans le bassin de vie de Barjac,

EMET auprès de la Région Occitanie le vœu qu'une liaison de bus de qualité entre Barjac et Nîmes via Méjannes-le-Clap, Lussan, Vallérargues et Uzès soit créée dès que possible,

INVITE les communes et intercommunalités concernées par cet itinéraire à adopter ce vœu,
dans ce sens,

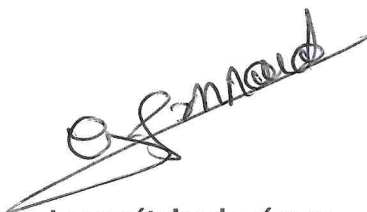
Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20241112-71_101-DE
Reçu le 20/11/2024

DIT que la création de cette ligne doit figurer comme un enjeu de la révision du schéma de cohérence territoriale du Pays des Cévennes.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.



La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD



Le Maire,
M. Edouard CHAULET